

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un mars à huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de DENICE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de M. Jacques TOURNIER, Maire sortant.

Présents : M. Jacques TOURNIER, Mme Marie Christine CHALOIN, M. Gilbert MUTIN, Mme Maria KRUCHTEN, M. Didier HERBAUT, Mme Michelle GIROD-DAVID, Mme Christine GRANDHAYE, M. Frédéric LEYVAL, M. Guillaume LION, M. Gaël MERCIER, M. Cyril KRUCHTEN, M. Alexandre LOUCHET, Mme Aline PLANTIN, Mme Vanessa TOURNIER, Mme Audrey ROCHE, M. Jean-Luc RAGINEL, Mme Corinne BODINIER, M. Benoît GRELET, Mme Pernelle PINET-CARRON.

Absents excusés : /

Assistaient également à cette réunion : Mme PEINAUD (secrétaire générale de mairie)

Date de la convocation : 17 mars 2026

Secrétaire de Séance : Michelle GIROD-DAVID

=====

Le procès-verbal de la réunion en date du 4 mars 2026 diffusé à l'ensemble du Conseil Municipal avant la réunion est approuvé à la majorité. Monsieur le Maire passe alors à l'ordre du jour.

### 1 – Election du Maire

Monsieur Jacques TOURNIER, Maire sortant, passe la présidence de la séance à M. Didier HERBAUT, doyen d'âge du conseil municipal.

M. Didier HERBAUT invite alors le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidats déclarés : M. Jacques TOURNIER, Mme Corinne BODINIER

#### 1ER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ..... 19

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : .....0

<u>Reste, pour le nombre des suffrages exprimés</u> : .....	19
<u>Majorité absolue des suffrages exprimés</u> : .....	10
<u>A obtenu</u> : M. Jacques TOURNIER .....	15
Mme Corinne BODINIER .....	4

Le conseil municipal, par 15 voix POUR, élit au 1<sup>er</sup> tour de scrutin Monsieur Jacques TOURNIER maire de la commune de DENICE et installe Monsieur Jacques TOURNIER en qualité de maire de la commune de DENICE.

## 2 – Election du nombre d’Adjoints

Monsieur le Maire passe la parole à M. Jean-Luc RAGINEL.

### Intervention de M. Jean-Luc RAGINEL portée intégralement au procès-verbal:

« Monsieur le Maire, avec 54% contre 46%, les électeurs ont exprimé un équilibre presque parfait entre deux visions. Dans une telle configuration il serait légitime et même souhaitable que la répartition des postes d’adjoints reflète cette réalité. D’ailleurs, comme vous l’avez déclaré dans le Patriote, « *l’objectif du bien-vivre à DENICE concerne bien tous les deniçois et les deniçoises. Un objectif qui était partagé par l’autre liste, il n’y a donc pas de raison qu’on ne puisse pas s’entendre.* »

Par ailleurs, la loi à travers l’article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales permet à une commune de notre taille d’élire jusqu’à 5 adjoints.

Ainsi, une répartition proportionnelle donnerait 3 postes à la majorité et 2 postes à l’opposition. Nous considérons donc légitime que 2 postes d’adjoints, une femme et un homme dans le respect de la parité reviennent à la liste de Mme BODINIER (*Ensemble plus forts pour Denicé.*) Un tel choix permettrait de reconnaître pleinement les 46% de deniçois qui ont exprimé une autre voie et de renforcer la représentativité au sein de l’exécutif. Une telle ouverture serait perçue par beaucoup de deniçois comme une véritable preuve de respect du pluralisme et une forte considération de cette diversité d’expression.

Si cette ouverture n’était pas retenue, nous serions contraints de constater dès ce 1<sup>er</sup> conseil qu’un tel refus serait compris par beaucoup de deniçois comme un manque de reconnaissance démocratique. Et c’est précisément ce que nous voulons éviter.

Aussi, nous vous proposons de suspendre la séance quelques minutes afin que vous puissiez en discuter avec les autres membres de votre équipe. »

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Mme Corinne BODINIER.

### Intervention de Mme Corinne BODINIER portée intégralement au procès-verbal:

« Cette élection s’est jouée à 57 voix près. 57 voix c’est peu — surtout si l’on tient compte de l’avantage dont bénéficie traditionnellement le maire sortant.

Mais au-delà du chiffre, il y a un fait marquant : ce résultat a surpris la liste majoritaire. Vous ne vous attendiez ni à une participation aussi forte, ni à un score aussi serré. Pour nous, cela

traduit une chose simple : une partie importante des habitants ne se sent pas suffisamment entendue. C'est précisément pour cela que nous avons constitué une liste alternative.

Et aujourd'hui, plus de 46 % des électeurs ont exprimé une attente claire : celle d'un nouvel élan pour notre commune : plus d'écoute, plus de concertation, et une implication renforcée au niveau de l'agglomération.

Ces électeurs ne sont pas des opposants par principe. Ce sont des habitants engagés, attachés à leur village, des nouveaux habitants comme des natifs, des jeunes comme des aînés, qui s'informent et participent à la vie du village

Un peu moins de 200 personnes ont assisté à nos réunions publiques. Plus de 220 nous suivent et échangent avec nous sur les réseaux sociaux. Et leur présence ici ce matin en est une nouvelle preuve. Toute cette énergie, tout ce capital sympathie je souhaite que cela profite à la commune. C'est pourquoi, dans cet esprit, constructif et responsable, je vous demande de nous intégrer Jean-Luc Raginel et moi dans l'exécutif municipal en tant qu'adjoints. Cette ouverture sera un signal fort pour tous les habitants du village »

Monsieur le Maire répond que les adjoints sont élus au scrutin de liste paritaire à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel en vertu du code général des collectivités territoriales (article L2122-7-2).

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de DENICE étant de 19 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 5.

Le conseil municipal, par 18 voix POUR et 1 voix CONTRE décide de fixer à 4, le nombre d'adjoint(e)s au maire.

## **2 – Election des Adjoints**

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 15 suffrages sont exprimés pour la liste de Jacques TOURNIER;
- 4 suffrages sont exprimés pour la liste de Corinne BODINIER ;

Le conseil municipal, par 15 voix POUR ET 4 voix CONTRE élit la liste de Jacques TOURNIER et installe :

- Madame Marie Christine CHALOIN en qualité de 1<sup>ère</sup> adjointe ;
- Monsieur Gilbert MUTIN en qualité de 2<sup>e</sup> adjoint ;
- Madame Maria KRUCTHEN en qualité de 3<sup>e</sup> adjointe ;
- Monsieur Didier HERBAUT en qualité de 4<sup>e</sup> adjoint ;

## **2 – Charte de l'élu local**

Monsieur le Maire présente la Charte de l'Elu Local. Chaque membre du conseil municipal est invité à signer cette charte.

## 2 – Indemnités du Maire et des Adjointes

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux indemnités de fonctions des maires, des adjoints et des conseillers municipaux, et l'invite à délibérer.

Le conseil municipal,

Considérant que la commune compte 1612 habitants,

Considérant que les dispositions susvisées du Code général des collectivités territoriales fixent des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints.

Considérant la demande de Monsieur le maire de voir minoré le montant de son indemnité fixé par la loi à hauteur de 51.60 % afin de ne pas impacter le budget communal,

Après en avoir délibéré, avec 18 Voix POUR et 1 abstention, décide qu'à compter du 21 mars 2026, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions, du maire, d'adjoint, et celles versées aux conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées par les articles précités, fixé aux taux suivants :

- Pour le maire, taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

Maire :	51.60 % de l'indice 1027 <sup>i</sup>
---------	--

- Pour les adjoints, taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

1 <sup>er</sup> adjoint :	19.80 % de l'indice 1027
2 <sup>e</sup> adjoint :	19.80 % de l'indice 1027
3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> adjoints :	19.80 % de l'indice 1027

## 2 – Frais de représentation du Maire

Monsieur Jacques TOURNIER explique que le Conseil Municipal peut voter une indemnité de frais de représentation au Maire.

Cette indemnité a pour objet de couvrir les dépenses supportées par le Maire à l'occasion de l'exercice de ses fonctions : réceptions ou manifestations de toute nature qu'il organise ou auxquelles il participe dans l'intérêt de la commune.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote avec 16 Voix POUR et 3 abstentions pour l'année 2026 un crédit de 1800 € pour l'indemnité de frais de représentation au Maire.

## 2 – Commissions

Monsieur le Maire présente les différentes commissions.

M. Benoît GRELET demande 5 minutes de suspension de séance. La séance reprend à 9h30.

Monsieur le Maire répertorie les candidatures sur les diverses commissions :

Mairie Commissions	Coordonnateurs	Missions	Remarques	Membres
Cadre de vie, Economie et Patrimoine	Maria Kruchten	Animations, relations et soutien entreprises, commerces, artisans		Vanessa Tournier, Cyril Kruchten, Guillaume Lion, Audrey Roche, Jean-Luc Raginet
Urbanisme	Jacques Tournier Didier Herbaut	Traitements des demandes d'urbanisme, modifications ou révisions du PLUih et élaboration du projet « Entrée sud »	L'aménagement de l'entrée sud sera fait en groupe de travail du conseil municipal avec, en plus, des réunions publiques	Alexandre Louchet, Cyril Kruchten, Guillaume Lion, Gilbert Mutin, Michelle Girod, Christine Grandhaye, Corinne Bodinier, Benoit Grelet, Fernelle Pinet, Jean-Luc Raginet
Vie associative et événements	Gilbert Mutin	Conseil des jeunes, repas et colis des aînés, cérémonies, fêtes et vin d'honneur		Gaël Mercier, Alexandre Louchet, Vanessa Tournier, Maria Kruchten, Aline Plantin, Audrey Roche, Christine Grandhaye, Michelle Girod
Mobilités et sécurité	Gilbert Mutin	Vidéoprotection et Voirie (aménagement, chantiers, entretien et signalétique)		Gaël Mercier, Alexandre Louchet, Cyril Kruchten, Marie-Christine Chaloin, Didier Herbaut, Frédéric Leyval, Corine Bodinier
Bâtiments communaux et développement durable	Didier Herbaut	Entretien des bâtiments et de l'espace public, fleurissement, cimetière et illuminations		Cyril Kruchten, Guillaume Lion, Michelle Girod, Benoit Grelet, Fernelle Pinet
Communication	Maria Kruchten	Bulletin d'informations, Panneau Pocket et site internet		Vanessa Tournier, Guillaume Lion, Aline Plantin, Marie-Christine Chaloin, Jean-Luc Raginet
Finances et Appel d'offres	Jacques Tournier Marie-Christine Chaloin	Budget et ouverture des appels d'offre		Maria Kruchten, Guillaume Lion, Didier Herbaut, Frédéric Leyval, Corinne Bodinier, Benoit Grelet, Fernelle Pinet
Education	Marie-Christine Chaloin	Conseil d'école et organisation scolaire et cantine		Gaël Mercier, Alexandre Louchet, Vanessa Tournier, Aline Plantin, Christine Grandhaye, Corinne Bodinier

Pour le SYDER, avec 2 absentions et 17 Voix Pour, M. Didier HERBAUT est désigné comme délégué titulaire, M Guillaume Lion est désigné comme délégué suppléant.

SYDER	Syndicat d'électricité	Didier Herbaut Guillaume Lion (suppléant)	Suivi dépenses et travaux d'électricité
-------	------------------------	--	---

Monsieur le Maire passe la parole à M. Benoît GRELET.

### Intervention de M. Benoit GRELET portée intégralement au procès-verbal:

« Monsieur le Maire, nous prenons acte de votre refus de retenir notre proposition visant à attribuer 2 postes d'adjoints à l'opposition. Ce choix vous appartient mais il engage votre responsabilité politique : assumer dès ce 1<sup>er</sup> conseil que les 46% de deniçois qui ont exprimé une autre voie ne seront pas représentés à hauteur de leur vote. Vous aviez pourtant affirmé publiquement « *qu'il n'y a pas de raison qu'on ne puisse pas s'entendre* ». Nous avons pris ces mots au sérieux. Vous aviez l'occasion de traduire vos déclarations d'ouvertures en acte, vous avez choisi de ne pas la saisir. Nous regrettons profondément cette décision. Elle envoie un signal clair : celui d'une majorité qui revendique l'ouverture dans le discours mais qui la refuse dans les faits. »

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Corinne BODINIER.

Intervention de Mme Corinne Bodinier portée intégralement au procès-verbal:

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les conseillers,  
Ce premier conseil municipal marque l'ouverture d'un nouveau mandat. Nous souhaitons à l'équipe majoritaire de réussir dans les responsabilités qui lui sont confiées. Car lorsque la commune avance, c'est toute la population qui en bénéficie.

Mais il serait irresponsable d'ignorer un fait essentiel : une part très importante des habitants, presque la moitié des votants, a exprimé un désaccord, une inquiétude, ou simplement une autre vision pour l'avenir du village. Ce résultat n'est pas anodin. Il traduit une attente forte de transparence, de dialogue, de méthode, et parfois de changement. C'est pour représenter cette voix-là que nous sommes ici.

Nous serons une opposition constructive, car nous ne confondons pas opposition et obstruction. Chaque fois qu'une proposition ira dans le sens de l'intérêt général, nous l'examinerons avec ouverture et nous pourrons la soutenir.

Mais nous serons aussi une opposition engagée et vigilante :

- Vigilante sur la gestion.
- Vigilante sur les choix budgétaires.
- Vigilante sur la transparence.
- Vigilante également sur toutes les situations où des liens familiaux pourraient fragiliser la confiance des habitants.
- Vigilante sur le devoir de consulter les habitants pour tout projet structurant ou susceptible d'affecter la vie quotidienne des Deniçois.
- Vigilante sur la manière dont les décisions seront prises, expliquées et justifiées.
- Vigilante, enfin, sur la place réellement laissée au débat démocratique.

Nous travaillerons avec sérieux, avec méthode, avec respect. Nous serons force de propositions, force d'alerte, force de contrôle et nous resterons fidèles à celles et ceux qui nous ont fait confiance, en portant leurs attentes avec constance et détermination.

C'est ainsi que nous concevons notre rôle : servir le village autrement, mais toujours avec la même exigence de responsabilité et d'intérêt général »

Monsieur Gilbert MUTIN puis les autres membres du conseil municipal prennent la parole pour clôturer l'installation du nouveau conseil municipal.

La prochaine réunion du Conseil Municipal initialement prévue le mercredi 22 aura lieu le jeudi 23 avril à 20h.

La prochaine commission Finances initialement prévue le 4 avril aura lieu le mardi 7 avril à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h45.

Le Maire,

J. TOURNIER



La Secrétaire de Séance

Mme GIROD-DAVID